

Pétitions

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, au sujet de la dernière pétition qui vient de nous être lue. A mon avis, le comportement des néo-démocrates n'est qu'une tactique systématique pour nous empêcher de passer à l'ordre du jour et d'examiner le projet de loi dont la Chambre aurait dû débattre aujourd'hui, comme l'a annoncé le leader parlementaire du gouvernement.

M. le vice-président: Je crois que c'est la quatrième fois que le ministre intervient pour dire la même chose. Je donne la parole au député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les députés d'en face se réjouiraient si j'intervertissais les pétitions . . .

M. le vice-président: Le député peut-il nous présenter sa pétition directement?

M. Murphy: Je tenais simplement à obliger la Chambre. J'ai en main une pétition signée par les résidents de trois différentes provinces, qui donnent leur avis au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau. A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada qui se prévalent maintenant du droit que leur garantit une longue tradition, déclarent que les Canadiens de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale de notre pays, que les soussignés des trois différentes provinces estiment que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest ne devraient payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. La pétition est datée de ce mois-ci, monsieur le Président.

M. Blais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un point nouveau, qui découle de la dernière pétition qui vient de nous être lue. Je tiens à signaler que chaque fois qu'une nouvelle pétition nous est présentée, cela ne fait que confirmer ce que j'avance. Il s'agit bien d'une tactique préméditée.

● (1720)

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai en main une pétition de résidents de Langham, d'Ashquith, de Vandura et de la ville de Saskatoon, de Saskatoon-Est et surtout de Saskatoon-Ouest. Les soussignés résidents du Canada se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs

céréales pendant la campagne agricole 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est au député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant).

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: J'ai donné la parole au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) cinq fois pour le même rappel au Règlement. La présidence n'a pas l'intention de lui donner la parole une nouvelle fois.

Des voix: Bravo!

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Règlement, monsieur le Président, Règlement.

Des voix: Dehors!

M. le vice-président: Le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Blais: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je me suis levé après que les pétitions eurent été portées à votre attention. Ce sont des pétitions répétitives qui vous sont soumises. Il s'agit essentiellement de la même pétition signée—censément signée—par différentes personnes.

Tout ce que je veux, monsieur le Président, c'est que vous me donniez la parole de sorte que je puisse vous présenter mon rappel au Règlement concernant l'abus que le Nouveau parti démocratique fait de la procédure pour bloquer les travaux. Je prétends, monsieur le Président, que chacune de ces pétitions est une nouvelle preuve de l'intention préméditée du NPD de perturber le déroulement normal des travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Selkirk-Interlake.

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Avant de donner la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), la présidence voudrait prévenir la Chambre. Les supposés rappels au Règlement n'en sont pas . . .

M. Smith: Ils sont plus légitimes que ces pétitions.

M. le vice-président: A ce stade, la présidence fait de son mieux pour faire respecter le Règlement de la Chambre des communes. Si les députés ont des rappels au Règlement valables, c'est une chose, mais jusqu'à présent ils ont été répétitifs et ont toujours porté sur le même sujet. En toute déférence, je pense que . . .